



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/1999/L.4  
7 juin 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Dixième session  
Bonn, 31 mai - 11 juin 1999  
Point 9 a), b) et d) de l'ordre du jour

DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Projet de décision proposé par le Groupe des 77 et la Chine

Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

A. Amélioration des activités intergouvernementales

*Le SBI,*

*Ayant examiné* les vues des Parties concernant le bilan des précédentes sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires;

*Décide* d'examiner la question de l'amélioration des activités intergouvernementales, y compris celle de la transparence, à sa prochaine session.

B. Cinquième session de la Conférence des Parties

*Le SBI,*

*Prie* le Secrétaire exécutif de tenir compte des vues exprimées lors de la réunion lorsqu'il présentera l'ordre du jour provisoire à la Conférence des Parties pour qu'elle l'adopte à sa cinquième session, conformément à l'article 9 du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires tel qu'il est provisoirement appliqué;

*Recommande* que la séance d'ouverture de la cinquième session de la Conférence des Parties ait lieu le 25 octobre 1999, qu'y soit examinés les

points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBI/1999/2 et que les organes subsidiaires se réunissent à l'issue de cette séance afin de faire des recommandations concernant les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire, recommandations que la Conférence des Parties adopterait le 5 novembre 1999;

*Recommande en outre* que la réunion de haut niveau soit prévue les 3 et 4 novembre 1999 pour entendre les déclarations des ministres et des autres chefs de délégation des Parties. Les déclarations des représentants d'observateurs seraient faites devant la séance plénière de la Conférence des Parties, en début de session; et *recommande aussi* que tous les chefs de délégation soient traités sur un pied d'égalité;

*Prie* le Président de la quatrième session de la Conférence des Parties d'engager des consultations sur la composition du Bureau de la cinquième session et *invite* les coordonnateurs des groupes régionaux à présenter leurs représentants respectifs à ce bureau, si possible avant l'ouverture de la cinquième session de la Conférence.

#### **C. Calendrier des réunions pour 2000-2001**

*Le SBI,*

*Recommande* que la cinquième session de la Conférence des Parties adopte le calendrier des réunions ci-après :

- a) Première série de sessions en l'an 2000 : du 5 au 16 juin;
- b) Deuxième série de sessions en l'an 2000 : octobre-novembre;
- c) Première série de sessions en 2001 : du 21 mai au 1er juin;
- d) Deuxième série de sessions en 2001 : du 29 octobre au 9 novembre.

-----